

MAISON DE RETRAITE



2 rue du Château - 60620 ANTILLY
Tél : 03 44 87 88 88

Centre de Cure Médicale

MAISON DE RETRAITE

Antilly
60620

*La direction et
l'ensemble du personnel
vous souhaitent
la bienvenue !*

Ce livret réalisé grâce à la générosité des intervenants dans l'Établissement a pour mission de mieux vous faire connaître la Maison de Retraite et de faciliter votre adaptation à son fonctionnement.

Il s'adresse aussi à votre famille, vos amis et visiteurs.

Notre souci premier est de vous offrir la meilleure qualité de vie.

Il est nécessaire de concilier, les besoins individuels et la vie collective. Ceci ne peut se faire que dans un climat de confiance et de sérénité.

Nous sommes à l'écoute de vos besoins et nos efforts tendront, grâce à vos suggestions vers une amélioration constante de nos prestations.

Fonctionnement administratif

La Maison de Retraite est un établissement social de statut public, administré par un Conseil d'Administration et dirigé par un directeur. Un organe consultatif, le Conseil d'Établissement, associe les résidents et leurs familles à la vie de l'établissement.

Le Conseil d'Administration, comprend douze membres. Cette assemblée délibère sur les grandes orientations de l'établissement : budget, emprunts, constructions...

Le directeur, nommé par le ministre de la Santé, est le représentant légal de l'établissement. Il a une compétence d'ordre général. Il est chargé d'exécuter les délibérations du Conseil d'Administration. Il ordonnance les dépenses et les recettes dans le cadre du budget. Il assure la gestion du personnel.

Le Conseil d'Établissement, organe consultatif, doit permettre aux résidents d'être mieux informés sur la vie de l'établissement et sur tout ce qui peut avoir une incidence sur leurs conditions de vie.



Modalités d'admission

L'établissement dispose de 79 lits répartis en deux sections.
● 56 lits d'hébergement recevant les personnes valides.

● 23 lits de Cure Médicalisée permettant d'assurer les soins aux personnes en perte d'autonomie.

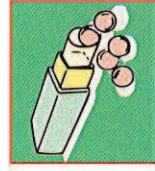
Le prix de journée est fixé annuellement par le président du Conseil Général sur proposition du Conseil d'Administration. Selon les ressources personnelles, une demande d'Aide Sociale et d'Allocation Logement peut être faite.

Le directeur prononce l'admission de toute personne âgée d'au moins 60 ans après avis du médecin de l'Établissement. Lors de votre entrée, vous devez vous munir :

- de votre carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale et d'une carte navette. Pour les mutualistes, la carte mutuelle est également nécessaire,
- d'un justificatif de vos ressources, si vous êtes bénéficiaire de l'Aide Sociale,
- d'un dossier médical délivré par votre médecin traitant.

La vie de l'établissement

Surveillance médicale



Deux médecins sont attachés à l'établissement et assurent trois vacations hebdomadaires. Ils interviennent également à tout moment si votre santé l'exige. Les résidents conservent toutefois le libre choix de leur médecin. Les soins et les prescriptions sont exécutés par le personnel soignant (infirmière et aides-soignantes) qui distribuent les médicaments trois fois par jour.





Votre chambre

Les chambres sont individuelles ou à deux lits. Chacune a son cabinet de toilette et son w.c. Elles sont entièrement meublées par l'établissement, mais vous pouvez la personnaliser en amenant des petits meubles ou objets.

Un système d'appel équipe chaque lit.

Chaque chambre peut comporter un téléviseur personnel et un téléphone (ligne extérieure France Télécom).



Téléphone et courrier

Votre famille pourra vous contacter téléphoniquement.

En dehors du cas urgent, l'heure des repas est pour nous l'heure la plus propice pour joindre chacun d'entre vous et vous éviter un déplacement fatigant.

L'établissement dispose d'un point-phone et d'une boîte aux lettres.



L'adresse est la suivante

Maison de Retraite
"Le Château"
60620 ANTILLY

Le courrier est relevé et distribué chaque jour (sauf dimanche et jours fériés).



Le repas



Hormis le petit-déjeuner qui est servi à tous en chambre, il est important, pour plus de convivialité que vous vous rendiez à la salle à manger pour prendre vos repas (sauf si votre état de santé ne le permet pas). Un régime alimentaire peut être réalisé sur prescription médicale.

Horaire des repas :

- Petit-déjeuner : 7 h 45
- Goûter : 15 h 30
- Déjeuner : 12 h 00
- Dîner : 18 h 00

Le linge



Le linge de maison est fourni et entretenu par l'établissement.

Le service blanchisserie fonctionne également pour les effets personnels.

Il est toutefois indispensable que ceux-ci soient marqués à vos nom et prénom.

Le coiffeur



Le salon de coiffure est à votre disposition. Il vous suffit de prendre rendez-vous auprès de la coiffeuse de l'établissement.

Pédicure



Une pédicure intervient une fois par mois dans l'établissement.

Les visites



Nous vous encourageons à entretenir vos relations à l'extérieur. Vos parents et amis sont les bienvenus toute la journée. Ils comprendront la nécessité de se montrer suffisamment discrets pour ne pas gêner les voisins et le fonctionnement du service.

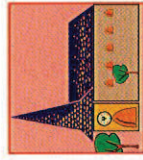


Les sorties



Les sorties sont libres, nous vous demandons de respecter les heures de repas et nous vous recommandons, par souci de sécurité, de signaler vos absences inhabituelles ou prolongées.

Culte



Les ministres du culte peuvent vous rendre visite. Actuellement, pour les personnes catholiques, l'abbé d'une commune avoisinante officie deux fois par mois. Vous êtes informés de la date par affichage.

Loisirs - animations



La vie de la Maison de Retraite s'organise autour de différentes activités. Possibilités de participer aux animations collectives :

• spectacles, • anniversaires,

• sorties, • journal interne.



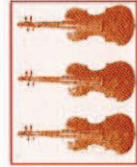
Des échanges plus personnels peuvent se faire à l'occasion des ateliers hebdomadaires :

• promenades, • tricot,

• crochet, • chant,

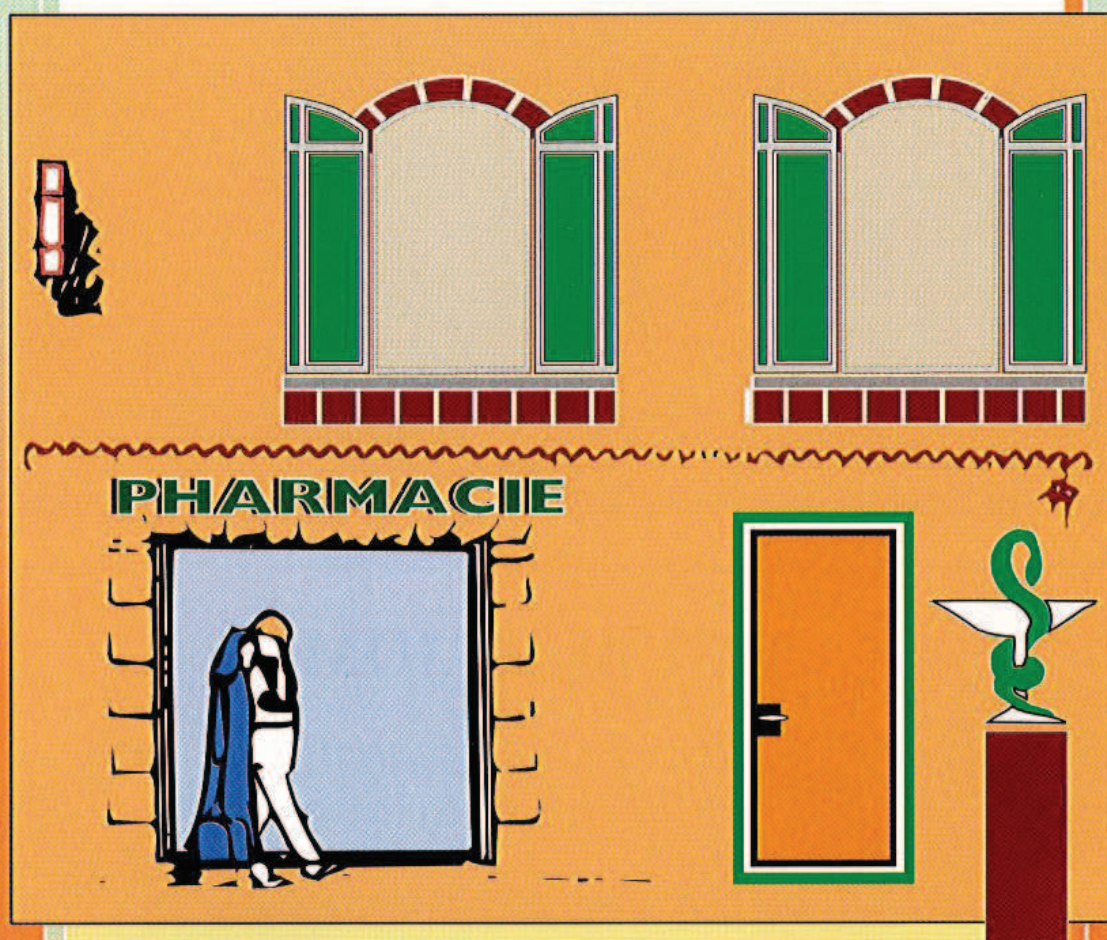
• musique, • gymnastique douce,

• relaxation, • jeux divers.



Au service de la santé

Le Pharmacien
professionnel du médicament, il met à votre
disposition ses compétences,
ses connaissances scientifiques et techniques pour
vous servir et vous conseiller.



Le Pharmacien de l'Établissement
dans sa mission de service participe à l'édition
de ce livret d'accueil.